



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 21 novembre 2011**

Délibération n°2011 – 29 **Contrat UEB-Région Bretagne**

Le financement de certaines actions menées par l'UEB a été inscrit au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

D'autre part, l'Etat et la Région Bretagne ont décidé de cofinancer le projet UEB C@mpus et convenu que la part « contenus, services et usages » de ce projet sera financée par la Région au travers de contrats d'objectifs et de moyens successifs.

Enfin, et dans le cadre des missions qui lui ont été conférées par son décret constitutif, l'UEB, de par son statut d'établissement public de coopération scientifique, peut recevoir et gérer des fonds publics destinés à la mise en œuvre de sa stratégie.

Compte tenu des enseignements du premier contrat d'objectifs et de moyens entre la Région Bretagne et l'UEB pour la période 2008-2010, il a été convenu d'en élaborer un nouveau pour la période 2011-2013.

Le projet joint en annexe et soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'UEB est le résultat d'une négociation approfondie entre les deux partenaires.

Les actions qui ont été retenues visent à la fois un meilleur rayonnement de la recherche et de l'innovation en Bretagne et une meilleure contribution au développement économique régional. A ce titre des fonds européens (FEDER) ont pu être mobilisés sur certains des objectifs retenus.

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur ces orientations et les co-financements associés.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 24 Refus de participer au vote : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Président de l'Université
Européenne de Bretagne

Visa du Président
G. CATHELINÉAU

Pièces jointes au présent document :

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 13 décembre 2011